

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2021_015

Lancement des travaux rivières 2021 : 3e tranche PPG "Gorges du Tarn" (report partiel); 5e tranche "Gorges du Tarn" et "Jonte"; 4e et 5e tranches PPG "Cernon-Soulzon" - Demande de prolongation de la déclaration d'intérêt général du PPG "Cernon-Soulzon"

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq mars, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Didier CADAUX, Arnaud CURVELIER, Alain DELMAS, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, René JEANJEAN, Catherine JOUVE, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Jean-Philippe MARTIN, Pierre PANTANELLA, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : François FOLCHER par Serge GRASSET

Secrétaire de séance : Régis VALGALIER

Date de convocation : 16 mars 2021

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 19	Pouvoirs : 1
Résultat du vote		
Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0

Vu l'arrêté préfectoral interdépartemental n°2015349-0001 du 15 décembre 2015 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère approuvant le SAGE Tarn-amont ;

Vu la disposition P1.1 issu de l'objectif « Préserver ou rétablir l'équilibre hydromorphologique des cours d'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que les interventions sur les rivières soient encadrées par des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG) ;

Vu les PPG en cours de mise en œuvre sur les unités géographiques (UG) « Gorges du Tarn, Jonte », encadré par une déclaration d'intérêt général (DIG) jusqu'au 31 décembre 2021, et « Cernon-Soulzon », encadré par une déclaration d'intérêt général (DIG) jusqu'au 21 avril 2021 ;

Considérant le besoin de demander une prolongation de la DIG du PPG « Cernon-Soulzon » pour terminer la programmation prévue ;

Considérant la nature des travaux à mener en 2021 dans le cadre des tranches annuelles suivantes :

- 3^e tranche du PPG « Gorges du Tarn » (report partiel) : traitement de foyers de renouée du Japon sur 2 sites (Pont d'Ispagnac, Blajoux) (lot A)
- 5^e tranche des PPG « Gorges du Tarn » et « Jonte-Fraissinet » : gestion de la ripisylve et laisses de crues, sur 2 secteurs (Ispagnac et les Vignes) (lot B) ;
- 4^e et 5^e tranche du PPG « Cernon-Soulzon » : gestion de la ripisylve, sur sept secteurs (lot C) ;

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Autorise le Président à demander une prolongation de l'arrêté de DIG pour le PPG Cernon-Soulzon ;

Acte le lancement de la consultation des entreprises pour la réalisation des tranches de travaux pour l'année 2021 ;

Précise que les financements des travaux des reportés (3^e tranche du PPG « Gorges du Tarn ») sont déjà acquis ;

Décide de prendre rang auprès des financeurs (AEAG, Région, Départements) pour les suites à donner et **précise** que des délibérations spécifiques pour l'axe Tarn (Jonte comprise) et le sous-bassin Cernon-Soulzon seront prises après la consultation des entreprises ;

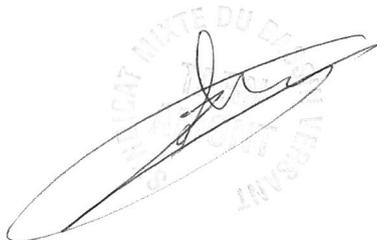
Précise que cette opération est intégralement rattachée à la compétence « gemapi » du SMBVTAM ;

Précise que l'autofinancement des travaux sera réparti entre les communautés de communes de l'UG concernée selon les modalités de participations financières des membres du SMBVTAM définies par délibération du comité syndical pour les actions de type 2 ;

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Serge VÉDRINES



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 31/03/2021
et publié ou notifié
le 31/03/2021